



# KALLISTE REVISION COMPTABLE

Société de Commissaires aux Comptes

Membre de la Compagnie des Commissaires aux Comptes d'Aix-en-Provence

Agréée près la Cour d'Appel de Bastia

## COMITE REGIONAL D'EQUITATION DE CORSE

Route nationale 200

BP 61

20250 CORTE

---

## ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2020

---

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

---

---

### Siège Social :

Parc technologique de Bastia

Z.A.E. d'Erbajolo - 20600 BASTIA

☎ 04 95 30 18 60 ~ Fax 04 95 33 68 50

E-Mail : [antoine.vincenti@kalliste-fiduciaire.com](mailto:antoine.vincenti@kalliste-fiduciaire.com)

### Bureau Secondaire :

• Immeuble Saint-Jean - La Poretta - 20137 PORTO-VECCHIO ☎ 04 95 70 11 96 ~ Fax 04 95 70 56 88

### Bureaux Annexes :

• 14, Cours Paoli - 1<sup>er</sup> Etage - 20250 CORTE ☎ 04 95 46 10 52 ~ Fax 04 95 46 20 61

• Avenue Santa Maria - 20260 CALVI ☎ 04 95 65 22 74 ~ Fax 04 95 65 32 34

**Numéro de TVA Intracommunautaire FR49343744991**

**SARL au Capital de 100 000 Euros - Siret 343 744 991 00039 - APE 6920Z**

COMITE REGIONAL D'EQUITATION DE CORSE  
Route nationale 200  
BP 61  
20250 CORTE

---

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
STATUANT SUR LES COMPTES  
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2020

---

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS

---

Mesdames,  
Messieurs les Membres,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale ordinaire, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de votre association relatifs à l'exercice clos le 31 août 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le comité directeur le 26 novembre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

## **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01 septembre 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes pris isolément.

L'association a bénéficié, au cours de cet exercice, d'un certain nombre de subventions.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié de leur comptabilisation et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par le textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion arrêté le 26 novembre 2020 et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces

comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le comité directeur.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité

d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Bastia, le 26 novembre 2020

Pour la SARL KALLISTE REVISION COMPTABLE

  
Le Gérant  
Rose-Marie FLACH



# Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/08/2020			31/08/2019
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	33 497	18 612	14 884	10 619
	Autres immobilisations corporelles	5 490	5 085	405	1 135
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)</b>					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
<b>TOTAL (II)</b>		<b>38 987</b>	<b>23 697</b>	<b>15 289</b>	<b>11 754</b>
ACTIF CIRCULANT	<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	696		696	
<b>CREANCES (3)</b>					
Créances clients et comptes rattachés					
Autres créances	22 762		22 762	52 954	
Capital souscrit appelé, non versé					
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>					
<b>DISPONIBILITES</b>	112 074		112 074	76 094	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	855		855	
	<b>TOTAL (III)</b>	<b>136 387</b>		<b>136 387</b>	<b>129 048</b>
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
<b>TOTAL ACTIF (I à VI)</b>		<b>175 373</b>	<b>23 697</b>	<b>151 676</b>	<b>140 802</b>

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

# Bilan Passif

Etat exprimé en euros

		31/08/2020	31/08/2019
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	109 918	104 063
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecart de réévaluation		
	<b>RESERVES</b>		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
Autres réserves			
Report à nouveau			
<b>Résultat de l'exercice</b>	2 223	5 856	
Subventions d'investissement	3 676	5 594	
Provisions réglementées			
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>115 817</b>	<b>115 513</b>
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
<b>Total des autres fonds propres</b>			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
<b>Total des provisions</b>			
DETTES (1)	<b>DETTES FINANCIERES</b>		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 714	3 679
	Dettes fiscales et sociales	2 574	2 881
	<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	2 904	1 063	
Produits constatés d'avance (1)	22 667	17 667	
<b>Total des dettes</b>		<b>35 859</b>	<b>25 289</b>
Ecart de conversion passif			
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>151 676</b>	<b>140 802</b>
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		2 222,52	5 855,85
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		35 859	25 289
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			

# Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

31/08/2020

31/08/2019

		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	33 031		33 031	33 142
	<b>Montant net du chiffre d'affaires</b>	<b>33 031</b>		<b>33 031</b>	<b>33 142</b>
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation			77 600	53 000
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges				1 826
	Autres produits			17 667	17 450
		<b>Total des produits d'exploitation (1)</b>			<b>128 297</b>
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			83 117	61 514
	Impôts, taxes et versements assimilés			136	343
	Salaires et traitements			14 518	13 951
	Charges sociales du personnel			3 653	4 067
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			5 114	4 039
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
- sur immobilisations					
- sur actif circulant					
Dotations aux provisions					
Autres charges			22 667	18 009	
	<b>Total des charges d'exploitation (2)</b>			<b>129 205</b>	<b>101 924</b>
	<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>(908)</b>	<b>3 494</b>



# Compte de Résultat 2/2

		Etat exprimé en euros	31/08/2020	31/08/2019
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			(908)	3 494
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré			
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		470	446
	<b>Total des produits financiers</b>		470	446
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		11	1
	<b>Total des charges financières</b>		11	1
<b>RESULTAT FINANCIER</b>			459	445
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>			(449)	3 939
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		913 1 918	1 1 918
	<b>Total des produits exceptionnels</b>		2 831	1 919
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		159	2
	<b>Total des charges exceptionnelles</b>		159	2
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>			2 672	1 917
PARTICIPATION DES SALARIES IMPOTS SUR LES BENEFICES				
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>			131 598	107 783
<b>TOTAL DES CHARGES</b>			129 375	101 927
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			2 223	5 856
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs				
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs				
(3) dont produits concernant les entreprises liées				
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées				

ANNEXE - Elément 1

# Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **151 676** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **131 598** euros et un total **charges** de **129 375** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **2 223** euros.

L'exercice considéré débute le **01/09/2019** et finit le **31/08/2020**.

Il a une durée de **12** mois.

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général et aux prescriptions du Code du commerce.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

## Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le

ANNEXE - Elément 1

# Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

## Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

## Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

## Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

## Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

# Annexe des comptes annuels 31/12/2019

Etat exprimé en euros

COVID-19

## 1. Information au titre d'un événement post-clôture

En date du 28 octobre 2020, le Président de la République a annoncé que la France serait à nouveau confinée, à partir du vendredi 30 octobre 0h00 jusqu'au 1er décembre, dans le but de lutter contre l'épidémie de Covid-19.

Les mesures relatives au maintien des activités sans hébergement sont en cours de finalisation par l'ETAT avec la FFE.

## 2. Information au titre de l'impact du covid-19 sur l'activité de l'entreprise à la clôture de l'exercice

Conformément aux dispositions du PCG sur les informations à mentionner dans l'annexe, l'entreprise constate que cette crise sanitaire a un impact significatif sur son activité.

Dans le cadre de la méthode ciblée, nous pouvons constater que :

- l'Association a dû poursuivre son activité dans des conditions particulières : surcharge de travail liée à la multiplication des réunions pour prendre des décisions, rédaction de PV, travail effectué à modifier, recherche et diffusion d'information.

- le poste de la salariée a pu être conservé et il y eu mise en place du télé travail

- le CRE a consenti des aides aux clubs pour un montant de 49 500 €. Ce dispositif d'aides a pu être mis en place grâce à l'accord de la Collectivité de Corse d'utiliser sa subvention.

- l'Association a perçu une aide de la FFE au titre du plan de relance de 20 k€ qui a été comptabilisée en fonds dédiés et sera utilisée dès lors que le plan de relance sera effectif à partir de septembre 2020 si la situation sanitaire le permet.

- l'annulation de certains concours et championnats a entraîné une baisse des aides versées s'y rapportant.

Baisse des aides concours de 18,6 k€ et baisse des aides championnats de 4 k€

## Annexe libre

Etat exprimé en euros

### Comptabilisation des aides pour manifestations

Sont comptabilisés dans les charges de l'exercice, les aides consenties pour les manifestations et les factures liées aux formations qui sont réalisées au cours de l'exercice.

### Subventions

Tableau de composition des subventions publiques

N° de compte	Subvention	Montant
74000100	ASP	0,00 €
74000200	FFE CAV.SOL.	4600,00 €
74000500	CTC	45 000,00 €
74000700	FFE REL.ACT.	20 000,00 €
74000800	CNDS	8 000,00 €

La subvention CNDS de 8 000,00 €, ont été rattachées à l'exercice prorata temporis.

La subvention CTC de 45 000,00 € a été octroyée pour la saison sportive contrairement à l'année précédente.

ANNEXE - Elément 6.10

## Produits à recevoir (avec détail)

Etat exprimé en euros	31/08/2020	31/08/2019	Variations	%
Créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières				
Autres créances clients				
Autres créances	21 500	51 592	(30 092)	-58,33
<b>TOTAL</b>	<b>21 500</b>	<b>51 592</b>	<b>(30 092)</b>	<b>-58,33</b>

SUBVENTION CTC FONCTIONNEMENT : 13 500 €

SUBVENTION CNDS : 8 000 €

ANNEXE - Elément 6.11

# Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/08/2020

<b>Total des Charges à payer</b>		<b>7 878</b>
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>		<b>3 500</b>
<i>FOURN.FACT.NON PARVENUES</i>	3 500	
<b>Dettes fiscales et sociales</b>		<b>1 473</b>
<i>DETTES PROV/CONGES PAYES</i>	1 135	
<i>ORG.SOCIAUX CH.A PAYER</i>	287	
<i>ETAT CHARGES A PAYER</i>	51	
<b>Autres dettes</b>		<b>2 904</b>
<i>AVOIR A ETABLIR</i>	970	
<i>DIVERS CHARGES A PAYER</i>	1 934	

ANNEXE - Elément 6.12

## Charges et Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros	31/08/2020	Charges	Produits
Charges et Produits d'EXPLOITATION		855	22 667
Charges et Produits FINANCIERS			
Charges et Produits EXCEPTIONNELS			
<b>TOTAL</b>		<b>855</b>	<b>22 667</b>



ANNEXE - Elément 2

# Immobilisations

Etat exprimé en euros

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/08/2020
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
<b>INCORPORELLES</b>						
Frais d'établissement et de développement						
Autres						
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>						
<b>CORPORELLES</b>						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels	24 847		8 650			33 497
Instal., agencement, aménagement divers	1 350				12 501	1 350
Matériel de transport			12 501			
Matériel de bureau, mobilier	4 140					4 140
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>30 337</b>		<b>21 151</b>		<b>12 501</b>	<b>38 987</b>
<b>FINANCIERES</b>						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières						
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>						
<b>TOTAL</b>	<b>30 337</b>		<b>21 151</b>		<b>12 501</b>	<b>38 987</b>

ANNEXE - Elément 3

## Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/08/2020
			Dotations	Diminutions	
<b>INCORPORELLES</b>	Frais d'établissement et de développement				
	Autres				
	<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
<b>CORPORELLES</b>	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	14 228	4 385		18 612
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	1 350			1 350
	Matériel de transport		38	38	
	Matériel de bureau, mobilier	3 005	730		3 735
	Emballages récupérables et divers				
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>18 583</b>	<b>5 153</b>	<b>38</b>	<b>23 697</b>	
<b>TOTAL</b>		<b>18 583</b>	<b>5 153</b>	<b>38</b>	<b>23 697</b>

### Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
<b>TOTAL IMMOB INCORPORELLES</b>							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencement aménagement divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
<b>TOTAL IMMOB CORPORELLES</b>							
Frais d'acquisition de titres de participation							
<b>TOTAL</b>							
<b>TOTAL GENERAL NON VENTILE</b>							

## Tableau de suivi des fonds dédiés

I - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AFFECTEES				
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	A	B	C	D = A - B + C
Fonds dédiés				
SUBVENTION FFE PLAN DE RELANCE			20 000	20 000
SUBVENTION CNDS	2 667	2 667	2 667	2 667
SUBVENTION CTC	15 000	15 000		
<b>TOTAL</b>	<b>17 667</b>	<b>17 667</b>	<b>22 667</b>	<b>22 667</b>

II - RESSOURCES PROVENANT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	A	B	C	D = A - B + C
Dons manuels				
<b>Total</b>				
Legs et donations				
<b>Total</b>				
<b>TOTAL</b>				